

Commission royale sur les publications et, dans ce cas, quelle mesure le gouvernement a-t-il l'intention de prendre?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voilà une question qu'il serait plus régulier, à mon sens, de poser au premier ministre, étant donné qu'il est le chef du gouvernement.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je pose alors ma question au premier ministre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prendrai la question de l'honorable député comme un préavis. J'examinerai le dossier pour voir exactement ce qu'il en est des observations faites par les États-Unis et je communiquerai à la Chambre les mesures que nous pourrions prendre.

J'ajouterai que nonobstant les observations qui peuvent être faites, nous étudions aussi sérieusement que possible les recommandations de la commission O'Leary. Lorsque nous serons en mesure d'annoncer à la Chambre la ligne de conduite que nous adopterons à ce sujet ou au sujet de n'importe quelle partie du rapport, nous l'en aviserons.

L'INDUSTRIE

LA NAVIGATION ET LA CONSTRUCTION DE NAVIRES—INTERPELLATION À PROPOS DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le 12 mai, il a annoncé une nouvelle ligne de conduite relative à l'aide gouvernementale aux armateurs et aux chantiers maritimes canadiens. Quand seront approuvés et déposés les détails de l'administration de ce plan?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un projet de règlement était prêt il y a environ un mois. Nous avons envoyé ce projet aux diverses associations de propriétaires et de constructeurs de navires en leur demandant des commentaires. Nous avons reçu beaucoup de courrier à ce sujet. Nous avons présenté un projet définitif au cabinet et nous déposerons ce document à la Chambre lundi.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire? En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sur la marine marchande du Canada, a-t-il autorisé l'entrée au Canada d'un bateau nommé «*Vacationland*», un transbordeur de Détroit, dans le but précis d'exploiter un service de transbordement entre Pointe-au-Père et Baie-Comeau?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministère des Transports a toujours eu l'habitude de refuser l'entrée au Canada de tout navire qui a plus de dix ans. En ce qui concerne les bateaux de cinq à dix ans, on fait une étude de la situation et, dans quelques circonstances spéciales, certains sont acceptés au Canada.

C'est le cas du *Vacationland*, un brise-glace très puissant. Ce bateau était immobilisé dans le lac Michigan. Il était à vendre et des Canadiens de la région de Rimouski ont fondé une société et acheté ce bateau qui convient très bien au service de transbordement entre Pointe-au-Père et Baie-Comeau.

Ce bateau est un véritable brise-glace. Selon les spécialistes de mon ministère et les gens du métier, c'est un bateau qui convient très bien à ce genre d'exploitation.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre. Peut-il expliquer à la Chambre comment il peut concilier cette politique avec le nouveau programme d'assistance du gouvernement, qui a été annoncé à la Chambre il y a dix mois et qui a pour objet d'encourager la construction de navires dans les chantiers maritimes canadiens, alors qu'on prend une décision comme celle-ci?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je viens d'expliquer pourquoi j'ai accepté ce bateau. Il a été construit au coût de cinq millions de dollars et il était à vendre pour un million. Dans les circonstances, c'était le meilleur bateau disponible et bien approprié au travail à effectuer. Je pense qu'il rendra d'immenses services à l'industrie et au commerce de cette région.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je également poser une question au ministre? Les règlements qui doivent être déposés lundi comprennent-ils les règlements d'aide à la construction de bateaux de pêche, que le ministre a annoncés en même temps et qui, si je me souviens bien, devraient être étudiés par son collègue, le ministre des Pêcheries?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Revenu national la question suivante? Étant donné la réponse que le ministre des Transports vient de donner, savoir qu'un transbordeur de Détroit est importé au Canada, le ministre peut-il nous dire si les impôts payables à son ministère ont été annulés et, le cas échéant, quel en est le montant?